

DP...DI. GP. 22.9.84.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMIL-
NISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

05/401 DU 26/3/85

SECRET N° _____ /MESS-DGAS-DPA-SP-P3
portant promotion à trois (3) ans des Profes-
seurs Certifiés de Lycée des cadres de la
catégorie à hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République Populaire du
Congo au titre de l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
~~(/u la loi 25/80 du 12.11.80 portant sur les~~
~~titres de la Constitution du 8 Juillet 1979;~~

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie 4;

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo;

(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret N° 84/856 du 8/8/1984 portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/309 /MESS-DGAS-DPA-SP-P3 du 26/3/85
portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1983 des Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la
catégorie à hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo et dressant la liste de fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979;

SECRET

... / ...

D.F.P.

D.G.D.

D.C.F.

Article 1er : Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les professeurs certifiés de Lycée des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

AU 2e ECHELON

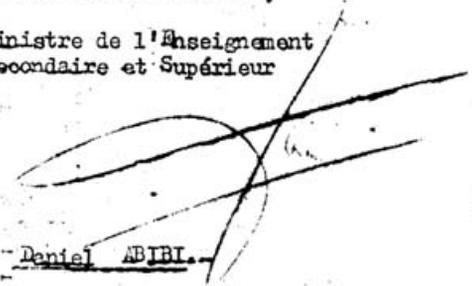
- KOUMBA Albert, P/C du 21.11.84 en sce à B/ville ✓
- * MVILAKANDA Gilbert, P/C du 5.10.84 en sce à B/ville ✓

Article 2 : Le Présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur



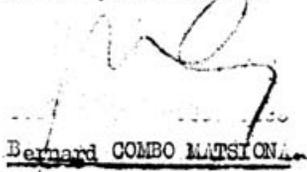
Daniel ABIBI



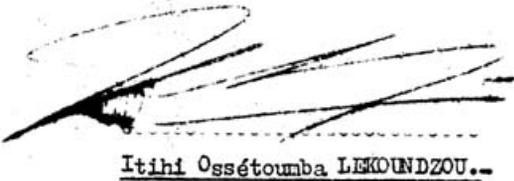
Ange Edouard FOUNGUI

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances et du
Budget



Bernard COMBO MATSON



Itihi Ossétoumba LIEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- DGETP/DFP..... 2
- DFP/BST..... 2
- MESS/CAB..... 2
- DPAA..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- DOSSIERS DP..... 2
- B/COURRIER..... 5
- DOSSIERS..DFP..... 2
- INTERESSES..... 2
- SOCL..... 2
- TRESOR..... 2

